

Les décisions

- ◆ Rapprochement des 3 écoles et approbation des documents de travail « projets de statuts »
- ◆ Statut du service relations internationales
- ◆ Frais de candidature à l'ISIV
- ◆ Subvention FEV
- ◆ Soutien à l'apprentissage
- ◆ Conventions : Sup'Investissement – Valutec (JM. Flamme)
- ◆ Comité hygiène et sécurité : modification du comité, approbation du rapport 2000 et du programme 2001
- ◆ Compte-rendu du 14 février 2001

Rapprochement des écoles

Pascal Level ouvre la séance sur le rapprochement des 3 écoles d'ingénieur et précise que c'est la 1ère fois que le conseil va se prononcer sur le principe de cette fusion. Il rappelle ensuite que les conseils de l'ISIV, de l'EIGIP et de l'ENSIMEV ont approuvé ce projet de rapprochement ainsi que les documents « projets de statuts » de la future école, l'EIGIP et l'ISIV à l'unanimité, l'ENSIMEV à la majorité des 2/3 des inscrits.

Pascal Level précise également que si le conseil approuve le principe de la fusion, les étapes suivantes seront la construction du dossier final qui sera envoyé successivement au ministère, à la commission du titre d'ingénieur et au CNESER.

Le décret de création est souhaité pour le mois d'octobre, soit après la rentrée dans les 3 écoles dont les modes de recrutement ne seront pas perturbés par les nouvelles dispositions.

➤ Yves Ravalard présente le projet de rapprochement et ses différentes étapes :

- **les objectifs :**
 - créer une composante regroupant 1.000 élèves ingénieurs, constituée d'une ENSI de 600 élèves et d'une ou plusieurs formations par alternance (flux annuel : 200 ingénieurs + formations rattachées)
 - former un ingénieur généraliste orienté vers l'ingénierie numérique
- **le projet :**
 - fusion pédagogique et administrative de l'EIGIP et de l'ENSIMEV
 - rattachement de l'ISIV
 - développer les applications de l'ingénierie numérique à tous les niveaux de la pédagogie
 - développer la dimension internationale de l'école avec l'objectif d'accueillir à terme 20% d'étudiants étrangers
- **le statut :**
 - école relevant de l'article L 713.9

- **le nom :**
 - ENSIAME (ENSI d'informatique-automatique, mécanique-énergétique, électronique)
- **l'organisation pédagogique :**
 - diplôme d'ingénieur de l'ENSIAME de l'UVHC avec 3 spécialités :
 - . mécanique, mécanique des fluides, énergétique
 - . mécatronique-électronique
 - . informatique-automatique
 - diplôme d'ingénieur des techniques de l'industrie diplômé de l'ENSIAME, spécialité mécanique (pour l'ISIV)
- **les filières de recrutement :**
 - sur concours communs polytechniques (filières MP, PC, PSI, TSI)
 - sur banque PT et sur concours DEUG
 - sur titres (titulaires d'un DUT)
 - 2002 : 205 élèves
 - recrutement de l'ISIV (à Bac+0 et bac+2 : 90 élèves au total)
- Au cours du débat, Francis Morel lit une motion de 16 enseignants et personnels de l'ENSIMEV qui a été présentée, non signée, lors du conseil du 7 mars de l'ENSIMEV. Dans ce texte, les collègues signataires rappellent avec force qu'il sont pour la fusion mais estiment que le projet résulte de la seule négociation entre les directeurs de 2 écoles. Ils remarquent aussi que les filières ressemblent à des départements institutionnels dont les responsables sont cependant nommés par le directeur de l'école, ce qui ne garantit pas la représentation des demandes et des idées des personnels de ces filières. Enfin, ils constatent la disparition du mot productique dans l'intitulé de l'école et estiment que la filière mécatronique, thématique d'avenir, est une filière « croupion » avec son recrutement réduit à 40 élèves dans la phase de démarrage.
- Yves Ravalard répond que les projets de statuts sont le fruit d'un travail collectif (initié dès 1997) qui a rassemblé près de 100 personnes au sein de différents groupes ; il ajoute que le seul poste MCF créé cette année a été fléché mécatronique ce qui démontre la volonté de développer à terme cette discipline.
- Francis Morel souhaite que l'on étudie les statuts, article par article, et indique qu'il votera contre car il dit ne pas admettre qu'un directeur de filière soit nommé par le directeur de l'école, ce qui est pourtant le mode de désignation des responsables pédagogiques à l'ISTV réplique Henri Gaudier, qui ajoute également que l'on vote d'abord sur le principe de la fusion.
- Claude Tournier rappelle au le conseil que le problème soulevé par la motion, dont il est l'un des signataires, a été résolu la veille au conseil de l'ENSIMEV (à la majorité des 2/3 des membres du conseil).

Au cours d'un premier vote, le conseil approuve à l'unanimité (41 voix, soit à la majorité des 2/3 des membres du conseil) le principe de la fusion-rapprochement des 3 écoles.

Lors d'un second scrutin (dont la décision ne requiert que la majorité simple des membres du conseil), le conseil approuve les documents « projets de statuts » (de l'ENSIAME, de la formation d'ingénieur en partenariat et le projet de convention de partenariat) par 31 voix pour, 7 abstentions et 3 voix contre.

Mise à jour des statuts de l'université

- Marie-Pierre Mairesse présente le document « mise à jour des statuts de l'UVHC » afin de les rendre conformes avec le code de l'éducation. Il s'agit d'un simple changement de nomenclature. Cette simple substitution de plein droit des textes ne peut pas être soumise au vote.

Statuts LME

Le projet de statuts pour le laboratoire de mécanique énergétique sont présentés à titre d'information, car ils vont évoluer en fonction d'un projet de statut type des laboratoires ; actuellement, seuls les laboratoires associés au CNRS sont dotés de statuts.

Statuts des Relations Internationales

Après examen du projet de statuts du service des relations internationales, les conseillers (notamment Nicole Cleuet) proposent de modifier :

- ◆ l'article 3 : inversion dans l'énumération pour donner finalement ; 1) conseil de gestion ; 2) des enseignants... ; 3) un directeur.... ; 4) un service...
- ◆ l'article 4 : supprimer « administratif » à la 1ère ligne
- ◆ l'article 5 : ajouter « renouvelable » après année universitaire
- ◆ l'article 8 : supprimer « veille au bon fonctionnement du service » et « met en oeuvre ».

Ces statuts, ainsi amendés, sont approuvés à l'unanimité, moins une voix contre.

Frais de dossier

Il est proposé que les frais de dossier de candidature à l'ISIV soient fractionnés : un chèque de 150 F encaissé définitivement et un chèque de 100 F pour les étudiants convoqués aux tests et à l'entretien.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Subvention FEV

A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer une subvention de 10.000 F, prélevée sur le FAVE, à la fédération des étudiants de Valenciennes pour leur manifestation culturelle « Starting Rock ».

Soutien à l'apprentissage

Dans le cadre du partenariat entre l'UVHC et l'UIMM, et en particulier compte tenu de l'appartenance de l'ISIV au réseau des CFAI (Centre de formation d'apprentis de l'industrie), le conseil donne un avis favorable, à l'unanimité, à une contribution de 250.000 F à la campagne nationale de développement de l'apprentissage industriel organisée par l'UIMM.

Convention Sup'Investissement

Bertrand Nongaillard rappelle que, dans le cadre de la loi sur l'innovation, les ministères de l'éducation nationale et de l'économie ont lancé en 1999 un appel à projets pour la création d'incubateurs et d'un fonds d'amorçage afin de favoriser la création d'entreprises (par des chercheurs, des étudiants,...).

Quatre universités de l'académie (UVHC, Lille I, Artois, Littoral) ont répondu à cet appel et participent à la mise en place du fonds d'amorçage destiné à prendre des participations au capital de ces nouvelles entreprises.

Le conseil de l'université s'est déjà prononcé favorablement pour l'adhésion à ce fonds (cotisation 100.000 F). Les universités ont donc créé entre elles la société Sup'Investissement.

Le conseil après examen approuve, à l'unanimité, le projet de convention liant l'UVHC et cette société qui bénéficiera d'une avance de l'Etat, remboursable (6 MF).

Activités du Comité hygiène et sécurité

Sabine Azéma, ingénieur hygiène et sécurité, présente :

➤ *Une proposition de modification de la composition du CHS*

La composition actuelle du Comité d'Hygiène et Sécurité ne permet pas un fonctionnement optimal de ce comité. Il est proposé de réduire le nombre de membres afin d'atteindre plus facilement le quorum réglementaire des $\frac{3}{4}$ des membres. Cette proposition tient compte des participations respectives des membres aux réunions des deux dernières années.

- Représentants de l'administration : de 7 à 5 membres
- Représentants des enseignants : de 4 à 2 membres
- Représentants des AITOSS : reste à 5 membres
- Représentants des étudiants : de 3 à 2 membres
- Membres de droit : directeur de la médecine préventive, infirmières et médecin du travail
- Invités permanents : Secrétaire Général et Chef des services techniques

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ *Le rapport annuel Hygiène et Sécurité 2000*

Présentation et commentaire du document remis avec la convocation.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

➤ *Le programme annuel Hygiène et Sécurité 2001*

Le CHS se propose de travailler en 2001 sur les thèmes suivants :

- Médecine de prévention : visites médicales du travail, bilans de santé, recensement accidents étudiants
- Sécurité incendie : exercices d'évacuation, travaux de mise en sécurité du bâtiment Watteau
- Risque chimique/utilisation des gaz : locaux de stockage
- Sécurité/malveillance : missions des agents logés
- Formation des personnels : secourisme, incendie, radioprotection, risque électrique...
- Correspondants hygiène et sécurité : mise en place dans chaque institut, cahiers d'hygiène et sécurité
- Entreprises extérieures : plans de prévention
- Environnement : élimination des déchets, qualité des rejets d'eau, arrêté ICPE

Ce programme est approuvé à l'unanimité.

Le rapport annuel 2000 et le programme annuel 2001 seront adressés au Comité Central d'Hygiène et Sécurité du Ministère.

Convention Valutec

Pascal Level propose de nommer conseiller scientifique auprès de Valutec, filiale de l'Université, le professeur de l'ENSIMEV, Jean-Marie Flamme, qui présente une forte expérience dans le domaine de la valorisation de la recherche : il a notamment été directeur de l'ENSIMEV et conseiller technique auprès du ministère et de l'INRETS.

Le projet de convention entre l'UVHC et Valutec prévoit une prise en charge financière par Valutec.

Ce projet de convention est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu

Le compte-rendu du conseil du 14 février 2001 est approuvé à l'unanimité (corriger p.3, dernière ligne : la subvention à Etudifac qui édite l'agenda de l'université est de 5.000 F + 20.000 F sur factures, et non pas 70.000 F).

Informations

- ICU : en raison de la modification des statuts (décision du CA du 10 octobre 2000), Stéphane Hirschi lance un appel à candidature afin de procéder à la nomination au conseil de gestion de l'ICU de 2 représentants des enseignants. Ces 2 représentants doivent être désignés par les enseignants du CEVU parmi les enseignants des 3 conseils.
- Postes : dotation spécifique dans le cadre de la politique de rapprochement des écoles : 1MCF 63^{ème} section « mécatronique » et un support d'ATER.

Etaient présents :

Personnalités extérieures :	Mme Adam, Melle Goueguez, MM. Nicolas, Van Ceulebroeck
Collège A :	MM. Bricout, Défossez, Gaudier, Gazalet, Horling, Houriez, Level, Malvache, Thierry
Collège B :	Mmes Levin, Ravez-Houzé, MM. Delhaise, Desrumaux, Donsez, Morel, Pommeray, Sallez
Collège IATOSS :	Mmes Cleuet, Decneut, Druart, MM. Balenghien, Bury, Duboc
Collège des usagers :	MM. Bourleau, Delplace, Leleu, Sacchi
Membres de Droit :	MM. Darras, Dulion
Membres Invités :	Mmes Mairesse, Morgand, MM. Despres, Etienne, Herbin, Hirschi, Nongailard, Ravalard, Tournier, Willaey
Ont donné pouvoir :	M. Legendre à M. Nicolas M. Roger à Melle Goueguez MM. Desmuliers et Thomas à M. Level Mme Caouder à M. Pommeray M. Mandiau à M. Donsez M. Del Campo à M. Morel MM. Brucel et Despinoy à M. Bourleau M. Wieszorek à M. Delplace
Excusé :	M. Thiémé,